Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ambassade de France au Portugal

INFORMATION CONSULAIRE

➢ *Titres d'identité et de voyage (carte nationale d'identité, passeport)*

-Le dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou d'un passeport (première demande ou renouvellement) s'effectue sur prise de rendez-vous préalable **par internet**.
Le calendrier de rendez-vous est ouvert avec deux mois d'anticipation. Néanmoins, pour répondre plus particulièrement aux situations d'urgence, des créneaux de rendez-vous supplémentaires sont mis à la disposition des usagers à la fin de chaque semaine **(le vendredi vers 14h30)** pour la semaine suivante.
Dans la perspective des congés scolaires du premier semestre 2019, pensez à vérifier les dates de fin de validité des documents d'identité et de voyage de l'ensemble des membres de la famille.

-Les enfants, quel que soit leur âge, doivent être présents au moment du dépôt de la demande de carte nationale d'identité ou de passeport les concernant, accompagnés de l'un des titulaires de l'autorité parentale (père, mère ou tuteur légal).

➢ *L'inscription consulaire*

Obligatoire pour l'accomplissement de certaines formalités (demande de bourse scolaire, recensement), l'inscription au registre des Français établis hors de France (plus connue sous le nom « d'inscription consulaire ») est une démarche qui s'effectue désormais en ligne via le site *Service-public.fr*.

➢ *Droit de vote et élections*

Le **1er janvier 2019** verra la mise en place du **répertoire électoral unique** (REU).
A compter de cette date, en tant que Français de l'étranger, vous ne pourrez plus être inscrit (e) à la fois sur la liste électorale consulaire de Lisbonne (pour les scrutins nationaux) et sur une liste électorale municipale (pour les scrutins locaux).

Dans le même temps, vous aurez la possibilité de vous inscrire jusqu'à six semaines avant la date du scrutin (exceptionnellement jusqu'au 31/03/2019 pour l'année à venir).

Si vous rentrez définitivement en France, pensez à demander la radiation de la liste électorale consulaire de Lisbonne et ce, avant le 31/12/2018. A défaut de radiation de la liste consulaire, une nouvelle inscription sur une liste électorale communale effectuée avant le 31 décembre 2018 ne sera pas effective en 2019.

➢ *Affaires militaires*

Le recensement est une obligation légale qui s'impose à tous, garçon ou fille, et qui doit être effectuée au plus tard dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

Cette formalité est obligatoire pour avoir le droit de se présenter aux concours et examens publics (en particulier baccalauréat et permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

L'envoi des attestations de recensement aux familles s'effectue sur une **base trimestrielle** (le prochain envoi aux familles, prévu dans la première quinzaine du mois de janvier, concernera ainsi les jeunes ayant atteint l'âge de 16 ans au cours du dernier trimestre 2018).

Pour vous assurer que votre enfant sera régulièrement recensé, veuillez vérifier que votre inscription consulaire (cf. supra) est à jour et que celle-ci comporte une adresse actualisée.

➢ *Etat civil (naissance, mariage, divorce…)*

Profitez de vos vacances pour mettre à jour l'état civil de la famille : naissance d'un enfant, « régularisation » d'un mariage ou d'un divorce, suppression du « double tiret » (--) dans le nom de famille…